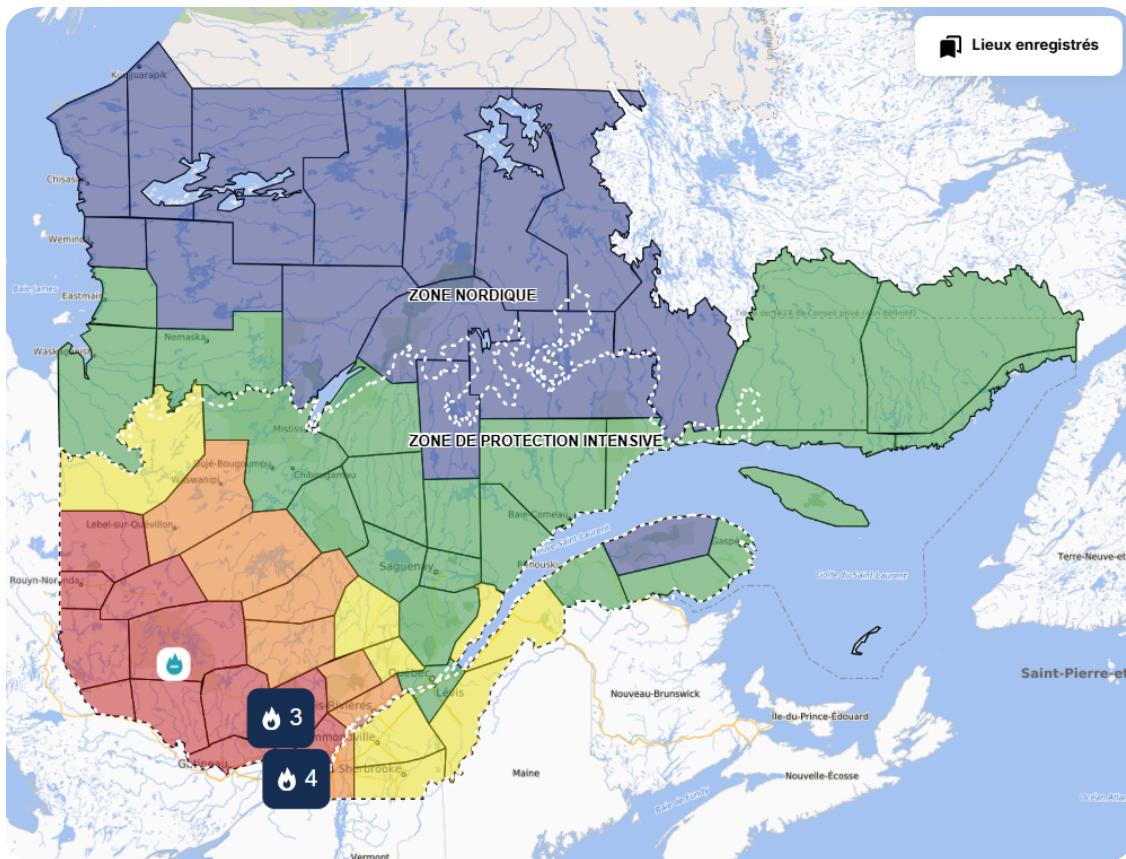




Interdiction d'allumer des feux



Indice d'inflammabilité EXTRÊME

Selon la carte de la SOPFEU ce mercredi 1er octobre 2025, l'indice de danger d'incendie dans Vaudreuil-Soulanges est **EXTRÊME**. Lorsque l'indice est extrême, cela signifie **qu'un incendie pourrait prendre de l'intensité, se propager rapidement et devenir incontrôlable**.

- Un feu en plein air (feu de camp)
- Un feu dans une installation dite conforme à la réglementation (avec pare-étincelles)

Le Service de sécurité incendie **SUSPEND** tout permis délivré ou toute autorisation obligatoirement obtenue préalablement, pour les activités ci-dessous :

- Une activité de brûlage
- Un feu de joie
- Un feu d'artifice
- L'usage de pièces pyrotechniques

Il est également fortement recommandé d'ÉVITER :

- De **circuler en véhicule tout-terrain** (VTT) hors des sentiers prévus à cet effet, de le stationner dans les broussailles et les herbes sèches en raison des pièces chaudes, de maintenir le VTT en bon ordre et de le nettoyer pour éviter que la matière organique s'enflamme.
- De **fumer** en tout temps entre le 1^{er} avril et le 15 novembre en se déplaçant en forêt, que ce soit en marchant ou en VTT.

Interdiction d'utiliser l'eau distribuée par un réseau d'aqueduc municipal

Une interdiction est en vigueur pour préserver l'eau potable pour des besoins essentiels et protéger les réserves pour les pompiers en cas d'incendie. Lisez l'avis public.

Amendes sévères

À défaut de se conformer aux règlements, les contrevenants s'exposent à des amendes sévères, et risquent de se voir facturer les frais associés à toute intervention des pompiers.

Règlement intégral

Les résidents sont invités à lire l'intégralité du Règlement numéro 332-2015 - Prévention des incendies pour connaître toutes les règles à respecter.

Questions et préoccupations

Vous avez des préoccupations ou des questions concernant la réglementation ? Contactez la prévention à incendie@ville.rigaud.qc.ca, poste 271.

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▾](#)

Consultez fréquemment la [carte de la SOPFEU](#) pour connaître l'indice d'inflammabilité et les restrictions en vigueur avant d'allumer un feu autorisé.



FEUX DE CAMP



FEUX D'ARTIFICE

INSTRUMENTS PRODUISANT
DES FLAMMÈCHES

LANTERNES VOLANTES



Lisez l'avis intégral et le détail de l'interdiction en vigueur depuis le 25 juin 2025

Consultez la Règlement numéro 332-2015 – Prévention des incendies

© 2025, Tous droits réservés.

Notre adresse postale :

Ville de Rigaud 106 Rue St Viateur Rigaud, QC J0P 1P0 Canada

Mettre à jour vos préférences ou se désinscrire.

